

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du
Conseil municipal des Hautes-Terres
le lundi 8 mai 2023, à 19 h,
à l'édifice municipal de Paquetville

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Gosselin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

Absent : Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4

1. Appel à l'ordre

Monsieur le Maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 03.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire faire la lecture de l'ordre de jour.

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-05-052

... 2

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

5. Dossier pour discussion à huis clos

Il est proposé par la conseillère Cathy Gosselin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le Conseil municipal se réunisse en huis clos, conformément au paragraphe 68(1)f) de la *Loi sur la gouvernance locale*. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-05-053

La discussion à huis clos débute donc à 19 h 05.

Le Conseil municipal discute et prennent une décision conformément au paragraphe 68(2)c) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-05-055

La discussion à huis clos se termine donc à 19 h 19.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Gosselin, que le Conseil municipal suive les recommandations de son avocat pour le dossier discuté à huis clos et donne le mandat à la greffière de soumettre la documentation nécessaire, incluant la résolution prise en huis clos, à son avocat pour utilisation en procédures légales. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-05-056

6. Ajournement

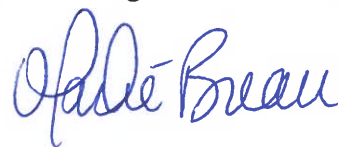
Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 20.

Maire des Hautes-Terres,


Denis Landry



Directrice générale/Greffière,


Vanessa Haché Breau